



Objet : Information - Changement de dénomination sociale

Cher partenaire,

Nous avons le plaisir de vous informer que le nom de notre société a changé.

En effet, à la date du **14 Mai 2012**, les membres de l'assemblée générale ont entériné la décision du groupe Air Liquide de changer la dénomination sociale de « **AIR LIQUIDE SIVOA** » ou « **SIVOA** » par « **AIR LIQUIDE COTE D'IVOIRE** ».

Cette modification est motivée par le désir du groupe Air Liquide de :

1. Confirmer son leadership au niveau de la Côte d'Ivoire et de l'ensemble de ses filiales en Afrique de l'ouest et du centre.
2. Réaffirmer sa ferme volonté de continuer à accompagner nos économies respectives vers les voies du développement.

Ce changement de dénomination sociale n'entraîne aucune modification de nature commerciale ou opérationnelle :

- Vos demandes seront prises en charge et traitées sur nos sites habituels (site de production ou réseau de distributeurs).
- Vos contacts techniques et commerciaux restent inchangés de même que leurs coordonnées téléphoniques.

Cette nouvelle dénomination sociale se substitue de plein droit à l'ancienne dans la totalité des marchés, conventions, et contrats divers.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition si vous souhaitez plus d'informations et réaffirmons notre volonté de toujours mieux vous servir afin d'obtenir votre entière satisfaction.

En attendant de vous rencontrer à nouveau, nous vous prions de croire, Cher partenaire, à l'assurance de notre dévouement.

La Direction